

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE SESAM du 02 octobre 2020

RELEVÉ DE DÉCISIONS validé par le Conseil du 11/12/2020

Présents : Dominique Besson ; Michel Castra ; Sylvie Celerier ; Jean Gabriel Contamin ; Philippe Deboudt ; Etienne Farvaque ; Ahmad Kamaledine ; Betty Figula ; Stephane Lambrecht ; Eugenie Masclef ; Elsa Massei ; Lea Mekkaoui ; Quentin Mennessier ; Claire ; Naiditch, Antoine Olczak ; François Potdevin ; Marion Romo ; Helga Scarwell ; Ana Scutari ; Bernadette Tillard ; Yoan Wallois

Excusés : Pierre-Yves Biet, Sorina Cernaianu, Xavier Lecocq ; Alexandre Lene ;

Documents joints à la convocation :

- Ordre du jour détaillé

Documents ajoutés à ce relevé outre ses annexes :

- Règlement intérieur intégrant les propositions de modifications de certains articles ainsi que les principes amendés de décompte des crédits (crédits négatifs) votés lors du Conseil du 02/10/2020.

Ordre du jour :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Vie de l'ED2. Réglementation3. Budget de l'ED4. Formation et crédits |
|--|

NB les propositions d'amendement du règlement intérieur de l'ED SESAM sont signalés en bleu foncé dans ce relevé de décisions.

Sommaire

| | | |
|------|--|----|
| 1. | Vie de l'ED | 3 |
| 1.1. | Composition du Conseil (voir détail annexe 1) | 3 |
| 1.2. | Date de réunion des Conseils de l'année | 3 |
| 1.3. | Calendrier du changement de direction de l'ED SESAM | 3 |
| 1.4. | Structuration de la gouvernance de l'ED | 4 |
| 1.5. | Demande de recrutement d'un-e Ingénieur-e | 4 |
| 1.6. | Conférence de rentrée | 5 |
| 2. | Règlementation..... | 5 |
| 1.1. | Calendrier 2021 CNU | 5 |
| 1.2. | Bornage de l'année | 5 |
| 1.3. | Organisation des soutenances de thèse et de HDR | 6 |
| 1.4. | Demandes de prolongation de thèse | 6 |
| 1.5. | Rappel sur le dispositif de césure | 6 |
| 1.6. | Amendement du règlement interieur | 6 |
| 3. | Budget de l'ED et suites du COVID (détail en annexe de ce document) | 7 |
| 4. | Formation et crédits..... | 7 |
| 6. | ANNEXE | 9 |
| 1.1. | ANNEXE 1 COMPOSITION DU CONSEIL AU 2/10/2020 | 9 |
| 1.2. | Calendrier de dépôt de candidature au CNU pour la qualification 2021..... | 11 |
| 1.3. | Lettre adressée par l'ED aux doctorant-e-s ayant demandé un report de thèse :..... | 12 |
| 1.4. | Budget de l'ED au 02/10/2020 | 13 |

1. Vie de l'ED

1.1. Composition du Conseil (voir détail annexe 1)

- Les départs de deux établissements partenaires et les fins de mandats de certain-e-s conseiller-e-s modifient la composition du Conseil de l'ED pour un tiers de ses membres.
- Pour les représentants socio-économiques, Monsieur Biet, Directeur partenariat Territoires Europe Société Canal Seine-Nord Europe, a accepté de siéger au Conseil pour poursuivre la collaboration initiée l'an passé. Mme Anne Lambrecht –chargée de mission Recherche – à la Métropole Lille Europe a également obtenu l'accord de sa hiérarchie et rejoindra donc le Conseil

La présence de la MEL se justifie de plusieurs points de vue : l'institution a édité en 2016 un Schéma Métropolitain de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SMESR) dans lequel elle affirme sa volonté de coopérer avec les établissements du supérieur du territoire et une convention de recherche entre la MEL et l'université de Lille a été signée le 26 avril 2019 actant « un partenariat stratégique » entre les deux institutions.

Les problèmes de disponibilités des représentants socio-économiques invitent à réserver au moins une séance du Conseil – par exemple celle du printemps – aux relations recherche – opérateurs privés et instances publiques. Le Conseil valide cette option.

- L'appel à candidatures auprès des personnels administratifs a suscité une candidature, celle de Mme Romo secrétaire générale du LEM, Mme Figula – secrétaire de l'ED – occupant le second siège de représentante de ces personnels. Le rôle de ces représentantes est essentiel pour l'ED, les relations et notamment les flux d'information – formation en direction des personnels administratifs des unités de recherche et des services centraux méritant certainement d'être améliorés.
- Les directions de toutes les UR de l'ED siègent aujourd'hui au Conseil ce qui confère à ce dernier une capacité de décision rapide, atout appréciable dans le contexte universitaire mouvant que nous connaissons aujourd'hui.
- La composition de ce nouveau Conseil satisfait enfin l'exigence de parité de l'arrêté du 16 mai 2016 avec une présence de conseillères exactement pour moitié.

1.2. Date de réunion des Conseils de l'année

- **11 décembre 2020** : Élection de la direction de l'ED (01/09/21) et Conseil ordinaire / préparation des concours région et ULille
- **05 février 2021** :
- **26 mars 2021** : Session consacrée aux relations avec les partenaires socio-économiques
- **23 avril 2021** :
- **28 mai 2021** : Remontée des classements de candidat-e-s au concours ED
- **CONCOURS** dans la semaine du 14 juin : **le mercredi 16 juin et le vendredi 18 juin**

1.3. Calendrier du changement de direction de l'ED SESAM

- Le mandat de la direction actuelle de l'ED (Sylvie Célérier) prend fin le 31/08/2021, la direction suivante prenant donc officiellement ses fonctions le 01/09/2021.

- Le Conseil valide l'organisation de l'élection de la future direction le 11 décembre selon les modalités fixées par le règlement intérieur (voir ci-dessous) permettant un tuilage indispensable.
- Une délégation de signature sera demandée pour le mois de janvier.
- Appel à candidatures sera lancé dans la seconde moitié du mois d'octobre 2020 appelant un dossier de candidature constitué d'un CV détaillé et d'une profession de foi (programme) à déposer avant le 30/11/2020.
- Audition des candidat-e-s par le Conseil le 11 décembre au matin, heure à fixer selon nombre de candidatures
- Rappel des modalités de l'élection telles que fixées dans le règlement intérieur de l'ED. Élection de la direction de l'ED SESAM :

L'élection à la direction de l'ED SESAM est obligatoirement organisée à l'issue de deux mandats successifs de la direction en place ou à tout moment après une démission ou un départ de cette même direction.

L'élection se déroule en deux temps :

1. *Un appel à candidatures auprès de l'ensemble des enseignant-e-s chercheur-e-s des établissements associés à l'ED sur une période de deux mois maximum*
2. *Une audition des candidat-e-s devant les membres du Conseil de l'ED suivie d'une délibération et d'un vote désignant le ou la candidat-e retenue.*

1.4. Structuration de la gouvernance de l'ED

- Le Conseil du 02 février 2018 a décidé la création d'un poste d'adjoint-e à la direction de l'ED prenant effet au 01/09/2018 et devenu vacant au 01/09/2020.
- L'appel à candidatures au sein du Conseil pour remplacement de la direction adjointe n'a reçu aucune réponse.
- Le Conseil préconise à conséquence d'élargir le périmètre de recrutement de la direction adjointe au-delà du Conseil.
- L'article 3 du règlement intérieur de l'ED est modifié en ce sens :

Modification proposée

Le principe d'une direction adjointe de l'ED SESAM a été acté par le Conseil du 02 février 2018. La direction de l'ED soumet la ou les candidatures à l'approbation du Conseil de l'ED qui est ou sont cherché(e)s au sein du Conseil ou parmi l'ensemble des HDR relevant du périmètre de l'ED. Si les candidat-e-s siègent au Conseil, ils se retirent de la session pendant la délibération et sont informé-e-s de la décision du Conseil à son issue.

(ancien article) Désignation de la direction adjointe

Une fois le principe d'une direction adjointe actée par le Conseil (décision du 02 février 2018), la direction de l'ED soumet la ou les candidatures à l'approbation du Conseil de l'ED, le ou les membres candidats à la fonction se retirent de la session et sont informés de la décision du Conseil à son issue.

1.5. Demande de recrutement d'un-e Ingénieur-e

- Sollicitée depuis quatre ans, la demande de poste d'ingénieur-e a été validée en février 2020 par le Vice-Président CA de l'université de Lille.

- Cette demande a par ailleurs été présentée comme prioritaire lors du dialogue de gestion 2020 du service de la recherche et un profil de poste a été demandé (et envoyé) en juillet 2020. Malgré l'absence de retour depuis juillet, il semble raisonnable d'espérer l'ouverture de ce recrutement qui s'opèrerait par voie de recrutement externe (au moins) à partir de janvier 2021.

1.6. Conférence de rentrée

- Pour la première fois, l'ED SESAM est organisatrice de la conférence de rentrée des ED lilloises organisée par le Collège doctoral. Elle aura lieu 20 octobre 2020 de 17h à 19h
- Pierre Veltz, le conférencier invité (voir biographie en annexe de ce document), interviendra sur le thème : *La France, ses emplois, ses territoires dans un monde incertain.*

Thème de la conférence :

La crise du Covid a agi comme un formidable révélateur. Nous avons découvert que nous étions dépendants d'usines chinoises pour des médicaments essentiels. Nous avons réalisé combien nos vies quotidiennes dépendaient d'emplois souvent mal payés, mal considérés.

Quelle est aujourd'hui la place de la France dans la mondialisation ?

Comment celle-ci va-t-elle évoluer ?

Comment vont bouger nos emplois ?

La jeunesse ne risque-t-elle pas d'être la première victime de la crise ? Comment, au-delà de la secousse Covid, repenser notre modèle économique pour le rendre compatible avec les urgences écologiques ? Face à ces questions, le retour au local, la valorisation de la proximité est souvent présentée comme la voie d'avenir. Que faut-il en penser ?

- Ingénieur de formation (Ponts), les travaux de recherche de Pierre Veltz couvrent l'ensemble des disciplines de l'ED SESAM que ce soit, l'économie, la gestion, la sociologie et l'aménagement du territoire.

2. Règlementation

1.1. Calendrier 2021 CNU

- Limite de soutenance fixée par le CNU au 16 janvier 2021 (voir calendrier de dépôt des dossiers de candidature à la qualification en annexe de ce document)
- Cependant, l'obtention de l'attestation de soutenance à ULille suppose un délai qui reporte au 9 janvier la limite effective de soutenance.
- Les situations de soutenances postérieures au 09 janvier doivent être rapidement signalées à la direction de l'ED.

1.2. Bornage de l'année

- Chaque année, le bornage est fixé au 15 décembre dispensant de réinscription les doctorant-e-s qui soutiennent avant cette date.
- En raison du COVID une demande de report du bornage au 31 janvier a été validée par le CA de l'université de Lille et devrait être examinée – sans doute adoptée – par le CSCVU à mi-octobre.
- Les soutenances organisées avant le 31 janvier ne nécessiteront donc, exceptionnellement cette année, pas de réinscription à l'ED ni de paiement des droits 2020-21.

1.3. Organisation des soutenances de thèse et de HDR

- Circulaire du MESRI autorisant les soutenances totalement dématérialisées est attendue pour le 15 octobre (mais peut être retardée). La circulaire précédente arrivant à terme le 30/09/2020, nous n'avons pas de cadre réglementaire jusqu'à la parution de la prochaine circulaire (non rétroactive).
- Le service des affaires doctorales recommande dans ce laps de temps d'organiser des soutenances « hybrides », c'est-à-dire au moins la présidence et le-la candidat-e en présentiel, les autres membres du jury intervenant par visio-conférence.
- Il convient également de prévoir des solutions de remplacement de la présidence susceptible de ne pouvoir être présente.
- Pour rappel, la participation par visioconférence suppose une demande préalable de dérogation. Dans le doute quant à la venue effective d'un-e membre, il est demandé de déposer une demande de dérogation qu'il sera possible d'annuler quelques jours avant la soutenance en prévenant le service des affaires doctorales.

1.4. Demandes de prolongation de thèse

- 62 demandes de prolongation de thèse reçues par l'ED parmi lesquelles 24 émanent d'allocataires salarié-e-s de U Lille et 18 éligibles au dispositif
- 5 mois sont en moyenne demandés
- Toutes les demandes seront prises en compte avec des modalités variées selon les situations des doctorant-e-s concerné-e-s en cours d'année 2019-20. Le courrier qui leur a été adressé par l'ED détaille ces situations et les réponses faites (voir Annexe du présent document).

1.5. Rappel sur le dispositif de césure

- L'ED reçoit de nombreuses demandes de césure. Inéligibles à ce dispositif qui, pour rappel, organise une suspension de la thèse le temps d'un contrat ou une mission d'un maximum d'un an dont l'objet et la réalisation ont un intérêt direct pour la thèse.
- Or, les demandes concernent plutôt des problèmes de santé de doctorant-e-s non financé-e-s et non salarié-e-s.
- La gestion APOGEE interdit par ailleurs la moindre suspension de paiement de droits universitaires et de la CEVEC
- L'ED a sollicité le service des affaires doctorales et la scolarité pour examiner des solutions administratives pour ces doctorant-e-s, par exemple par des procédures d'exonération appuyées par un dossier et un avis favorable du Conseil de l'ED. :

1.6. Amendement du règlement intérieur

- Formalisation de l'exigence d'une présence minimale d'une femme ou d'un homme dans un jury de thèse ou de HDR en application (minimaliste) de l'arrêté du 16 mai 2016 qui exige : une « représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les jurys ».

L'article 4 du RI : « Organisation des études doctorales » est ainsi complété :

Composition des jurys de soutenance de thèse et de HDR

L'article 18 de l'arrêté du 25 mai 2016 qui fixe les conditions de validité du jury de soutenance de thèse attend que sa composition doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

En application de cette règle et tout en recommandant la parité au sein des jurys de soutenance, l'ED exige la présence d'au moins un représentant du groupe minoritaire. Une femme au moins dans un jury composé d'hommes et réciproquement.

3. Budget de l'ED et suites du COVID (détail en annexe de ce document)

- En raison du confinement, les dépenses de l'ED ont été suspendues et à ce jour aucune des unités de recherche ne lui a adressé de demande de virement à hauteur des sommes allouées à chacune.
- Le Conseil décide que les unités de recherche organisent la collecte de diverses demandes de financement émanant des doctorant-e-s et les adressent à l'ED qui sélectionnera les bénéficiaires des sommes initialement prévues pour les aides à la mobilité ; soit 14 000 €. Peuvent également être remontées à l'ED les frais de mission engagés avant le confinement ou prévu avec quelque certitude avant la fin de l'année. L'ED en prendra en charge la moitié.
- La charge de deux stages de recherche pourrait également être assurée par l'ED, mais sans doute plutôt sur le prochain exercice.

4. Formation et crédits

- Pour rappel, 60 crédits (30 crédits pour les co-tutelles) sont nécessaires pour pouvoir soutenir une thèse dont une formation à l'éthique obligatoire. En présentiel à Lille et possiblement en suivant le MOOC sur l'éthique proposé par l'université de Lyon sur la base d'un certificat d'assiduité.
- Le collège doctoral interroge sur la possibilité de pénaliser par des crédits négatifs les doctorant-e-s, inscrit-e-s à une formation à places limitées et qui ne s'y présentent pas sans justifier leur absence.
- Ces comportements, qui ne sont pas marginaux, perturbent considérablement l'organisation des formations, notamment celles organisées par des intervenant-e-s extérieur-e-s.
- Le conseil décide par 9 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions et 1 ne prenant pas part au vote d'inscrire la pénalité de 2 crédits pour toute absence non justifiée à une formation du collège doctorale à places limitées.

L'article 5 du règlement intérieur est ainsi modifié :

Pour les formations à places limitées proposées par le Collège doctoral, le Conseil de l'ED SESAM du 02/10/2020 a voté le principe d'une pénalité de 2 ECT pour toute absence qui n'aurait pas été justifiée.

- La direction de l'ED propose deux initiatives d'animation scientifique de l'école dont l'organisation serait prise en charge par les doctorant-e-s et la direction ou son représentant-e
 - Une publication annuelle ED SESAM qui présenterait sous forme court les thèses soutenues dans l'année et toute autre contribution venant des doctorant-e-s.

- Un café de l'ED trimestriel traitant d'un thème s ou d'une approche spécifique à destination de l'ensemble des doctorant-e-s et d'un public plus large.
- L'université polytechnique des Hauts de France va créer une chaire Intelligence spatiale hébergée rattachée au laboratoire CRISS et animée par Jacques Levy.
- L'UPHF propose d'ouvrir un séminaire associé à la chaire qui se déroulerait à Valenciennes et serait ouvert aux doctorant-e-s de l'ED sous des formes variées.

6. ANNEXE

1.1. ANNEXE 1 COMPOSITION DU CONSEIL AU 2/10/2020

Composition du Conseil de l'ED SESAM en date du 2/10/2020

| Civilité | Prénom | Nom | Institution | STATUT ED |
|----------|--------------|-------------------------|--|--|
| Mme | Sylvie | CELERIER | ED SESAM | Direction ED |
| Mme | Sorina | CERNAIANU | UreP3S Lille2 | Membres extérieurs domaine scientifique |
| M | Jean Gabriel | CONTAMIN | CERAPS Lille2 | Membres extérieurs domaine scientifique |
| M | Pierre-Yves | BIET | Directeur partenariat Territoires Europe Société Canal Seine-Nord Europe | Membres extérieurs secteurs socio-économiques concernés |
| Mme | Anne | LAMBRECHT (à confirmer) | MEL | Membres extérieurs secteurs socio-économiques concernés |
| Mme | Betty | FIGULA | ED SESAM | Représentantes des personnels administratif |
| Mme | Marion | ROMO | LEM | Représentantes des personnels administratif |
| M | Yoan | WALLOIS | LEM | Représentants des doctorants élus par leurs pairs SUPPLEANT ECONOMIE |
| M | Quentin | MENNESSIER | Rime-Lab | Représentants des doctorants élus par leurs pairs suppléant SCIENCES DE GESTION |
| M | Antoine | OLCZAK | CLERSE | Représentants des doctorants élus par leurs pairs titulaire ECONOMIE |
| Mme | Eugénie | MASCLEF | TVES | Représentants des doctorants élus par leurs pairs titulaire GEOGRAPHIE |
| M | Anas | FETTAH | RIME-LAB | Représentants des doctorants élus par leurs pairs titulaire SCIENCES GESTION |
| Mme | Elsa | MASSEI | CLERSE | Représentants des doctorants élus par leurs pairs TITULAIRE SOCIOLOGIE ET ETHNOLOGIE |
| Mme | Léa | MEKKAOUI | URePSSS | Représentants des doctorants élus par leurs pairs TITULAIRE STAPS |

| | | | | |
|-----|-------------|-----------|----------|--|
| M | KAMALEDDINE | Ahmad | TVES | Représentants des doctorants élus par leurs pairs SUPPLEANT GEOGRAPHIE |
| Mme | Ana | Scutari | TVES | Représentants des doctorants élus par leurs pairs SUPPLEANT GEOGRAPHIE |
| M | Dominique | BESSON | RIME-LAB | Représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernés |
| M | Michel | CASTRA | CERIES | Représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernés |
| M | Philippe | DEBOUDT | TVES | Représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernés |
| M | Etienne | FARVAQUE | LEM | Représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernés |
| Mme | Stéphane | LAMBRECHT | CRISS | Représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernés |
| M | Xavier | LECOCQ | LEM | Représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernés |
| M | Alexandre | LENE | CLERSE | Représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernés |
| Mme | Claire | NAIDITCH | LEM | Représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernés |
| M | François | POTDEVIN | URéP3S | Représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernés |
| Mme | Helga | SCARWELL | TVES | Représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernés |
| Mme | Bernadette | TILLARD | CLERSE | Représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernés |

1.2. Calendrier de dépôt de candidature au CNU pour la qualification 2021

| OPERATIONS | CALENDRIER |
|--|--|
| Ouverture du serveur Antares et début du dépôt des pièces du dossier | Mardi 15 septembre 2020, 10 h (heure de Paris) |
| Clôture des inscriptions (date unique) | Vendredi 6 novembre 2020, 16 h (heure de Paris) |
| Réunion des bureaux des sections pour la désignation des rapporteurs | Du jeudi 12 novembre 2020 au jeudi 4 décembre 2020 |
| | <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p>Pour les candidats dont la soutenance de thèse est <u>antérieure au 7 novembre 2020</u></p> <p>Mardi 15 décembre 2020, 16 h (heure de Paris)</p> </div> <div style="width: 10%; text-align: center;">  </div> <div style="width: 45%;"> <p>Pour les candidats dont la soutenance de thèse est prévue entre <u>le 7 novembre 2020 et le 16 janvier 2021</u></p> <p>Mercredi 20 janvier 2021, 16 h (heure de Paris)</p> </div> </div> |
| Dates limites de dépôt des pièces dans l'application | |
| Fin prévisionnelle de l'étude de la recevabilité des dossiers par la DGRH du ministère | Vendredi 5 février 2021 |

1.3. Lettre adressée par l'ED aux doctorant-e-s ayant demandé un report de thèse :



COURRIER ADRESSE AUX DOCTORANT-E-S AYANT SOLLICITE UN REPORT DE LEUR THESE

Cher-e-s doctorant-e-s,

vous avez renseigné une demande de prolongation de votre thèse. Pour rappel, ce questionnaire a été conçu et diffusé dans le cadre du financement annoncé des prolongations de contrats doctoraux sur fonds du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à la suite du confinement du printemps 2020. Cependant, l'université de Lille a décidé d'interroger l'ensemble des doctorant-e-s qu'ils soient salariés ou non de l'Université.

Votre demande recevra donc une réponse si vos directions de thèse et de laboratoire ont validé votre demande et que l'ED a émis un avis favorable. Cette réponse sera néanmoins différente selon votre statut.

Pour les salarié-e-s de l'université de Lille au cours de l'année 2019-2020 :

- Les demandes de prolongation des salarié-e-s de l'université de Lille, **en troisième année de thèse en 2019-20** sont à présent traitées en reprenant les avis favorables émis par les ED. Dans le cas d'un avis positif de prolongation de l'établissement, un avenant vous sera prochainement adressé (en fonction de l'ordre de fin de contrat).
- Les demandes de prolongation des salarié-e-s de l'université de Lille, **en deuxième année de thèse en 2019-20** seront examinées au plus vite dans le courant de l'année universitaire 2020-21.
- Les demandes de prolongation des allocataires, salarié-e-s de l'université de Lille, **en première année de thèse en 2019-20** seront examinées dans le courant de l'année 2021-2022.

Pour les doctorant-e-s financé-e-s par d'autres institutions que l'université de Lille au cours de l'année 2019-2020 :

Peu d'institutions ont jusqu'à présent prévu de financer des prolongations de thèse. Néanmoins, les difficultés et retards que le confinement a fait subir à votre travail de thèse seront pris en compte lors de vos demandes de réinscriptions dérogatoires, quelle que soit l'année de votre soutenance.

La validation de vos directions de thèse et de laboratoire et l'avis favorable de l'ED suffisent pour enregistrer votre demande, vous n'avez donc pas d'autre formalité à accomplir.

Pour les doctorant-e-s non financé-e-s par des institutions ou menant leur thèse à temps partiel :

Les difficultés et retards que le confinement a fait subir à votre travail de thèse seront systématiquement pris en compte, notamment lors de vos demandes de réinscriptions dérogatoires, quelle que soit l'année de votre soutenance.

La validation de vos directions de thèse et de laboratoire et l'avis favorable de l'ED suffisent pour enregistrer votre demande.

En espérant que ces premiers éléments répondent à vos questions sur les suites données à votre demande de prolongation de thèse, nous nous tenons à votre disposition pour toute précision qui vous en serait nécessaire.

Bien cordialement
Sylvie Célérier

1.4. Budget de l'ED au 02/10/2020

| BUDGET PREVISIONNEL ECOLE DOCTORALE SESAM EXERCICE 2020 | | | | | |
|---|------------------|--|----------------|----------------------|---------------------|
| Dotations | | | | | |
| Univ. Lille | 28 260.00 | | | Prévu | Réel |
| Univ. Artois | 2 000.00 | | | | |
| TOTAL | 30 260.00 | | | | |
| | | FRAIS GENERAUX | | | |
| | | LOCATION COPIEUR MARCHE IMPOSE 43 € x 12 mois | | 1 200.00 | |
| | | Frais postaux, téléphone | | 200.00 | |
| | | Repas | Pot divers* | 500.00 | 172.45 |
| | | Fourniture bureau | | 250.00 | |
| | | logiciel (CRI et autres) | | 150.00 | |
| | | Mobilier | | 460.00 | |
| | | Heures vacances | | 4 100.00 | 3 021.00 |
| | | Total frais généraux | | 6 860.00 | 3 193.45 |
| | | EQUIPEMENT | | | |
| | | Ordinateur (secrétariat) | | 1 600.00 | |
| | | Ecran secrétariat | | 350.00 | |
| | | Total équipement | | 1 950.00 | 1 950.00 |
| | | FORMATION | | | |
| | | Séminaires collège doctoral | | 5 200.00 | |
| | | Rémunération personnel (heure comp + facture SUP FLE) | | 3 700.00 | 3 885.26 |
| | | Provision (voyages doctorants, etc.) | | 500.00 | |
| | | Total Formation | | 9 400.00 | 0.00 |
| | | ANIMATION ED | | | |
| | | Journées l'ED | | | |
| | | Total animation ED | | | |
| | | AIDE A LA MOBILITE DOCTORANT-E-S | | | |
| | | CeRIES | 21 | 1153 | |
| | | CLERSE | 89 | 4886 | |
| | | LEM | 83 | 4556 | |
| | | RIME Lab | 23 | 1263 | |
| | | TVES | 30 | 1647 | |
| | | URePSSS | 9 | 495 | |
| | | Total aide à la mobilité doctorant-e-s | | 14 000 | 0.00 |
| | | | | | |
| report | 30 260 | TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES | | 30 260.00 | 3 193.45 |

